

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2019

PROTÉGER LA POPULATION DES DANGERS DE LA MALBOUFFE - (N° 1561)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 6

présenté par

Mme Valérie Boyer, Mme Anthoine, Mme Ramassamy, M. de Ganay et Mme Valentin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

- I. – Il est instauré une Journée nationale de la diététique-nutrition.
- II. – La date de cette journée, ni fériée, ni chômée, est fixée par décret délibéré en conseil des ministres, après consultation des associations concernées.
- III. – La Journée nationale de la diététique-nutrition est organisée autour d'évènements nationaux, régionaux, départementaux et locaux, selon les quatre axes suivants :
- Réduction des inégalités sociales dans le champ de la nutrition autour d'activités générales de prévention ;
 - Développement de la pratique des activités physiques et sportives afin de limiter la sédentarité ;
 - Organisation du dépistage des maladies liées aux troubles de l'alimentation et prise en charge du patient en nutrition en diminuant la prévalence de la dénutrition ;
 - Valorisation du programme national nutrition-santé comme la référence en matière d'actions en faveur de la diététique-nutrition et implication des parties prenantes.
- IV. – Les modalités d'action et d'intervention dans le cadre de la Journée nationale de la diététique-nutrition sont librement définies par les acteurs des collectivités territoriales impliqués dans le domaine de la prévention et du soin de santé par l'alimentation et la nutrition, en conformité avec les axes définis par le programme national nutrition-santé, le Plan obésité et le Plan national pour l'alimentation.

Au niveau régional, les agences régionales de santé, relayées par les comités régionaux pour l'alimentation, peuvent ce jour-là organiser des rencontres entre professionnels de la restauration

collective et les élèves des lycées, notamment des conférences, des ateliers, des visites ou des mises en place d'actions et d'outils pédagogiques.

Au niveau départemental, les comités départementaux d'éducation pour la santé ainsi que toutes les structures « Maisons » d'éducation et de promotion pour la santé, les services de la protection maternelle et infantile, sous l'égide du conseil départemental, les caisses d'allocations familiales, les caisses d'assurances vieillesse peuvent prendre en charge l'organisation de cette journée. Les collèges peuvent intégrer ce jour-là à leur programme des animations et des outils d'éducation nutritionnelle proposés par les enseignants ou des intervenants extérieurs, notamment des associations et des diététiciens.

Au niveau communal, de très nombreuses structures peuvent profiter de cet événement pour rendre davantage visibles leurs actions et fédérer leurs acteurs : les centres communaux d'action sociale, les centres intercommunaux d'action sociale, les « ateliers santé villes », les centres de loisirs sans hébergements, les travailleurs sociaux, les associations (clubs sportifs, aide alimentaire, éducation à la santé, diététiciens, producteurs locaux...), les écoles maternelles et primaires.

V. – Les diététiciens libéraux peuvent être invités par leurs fédérations, associations et organisations professionnelles à proposer ce jour-là des consultations gratuites.

À ce titre, l'association française des diététiciens-nutritionnistes qui réunit toutes les orientations professionnelles de ces experts en nutrition que sont les diététiciens peut, à l'occasion de cette journée nationale, fédérer et promouvoir ses actions par des interventions auprès des travailleurs sociaux et des publics concernés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France n'est pas épargnée par les multiples conséquences d'une alimentation déséquilibrée, cause de nombreuses pathologies potentiellement mortelles telles que : obésité (reconnue comme maladie en 1997 par l'OMS), diabète, cancers, maladies cardio-vasculaires, etc. La prise en charge de ces affections représente une charge économique considérable pour l'Assurance maladie, évaluée à 4 % des dépenses de santé soit 5,6 milliards d'euros par le Rapport de l'OPECST n° 267 sur « Les nouveaux apports de la science et de la technologie à la qualité et à la sûreté des aliments » de M. Claude SAUNIER déposé le 14 avril 2004.

Dans la prévention de ces maladies, le rôle d'une alimentation saine et équilibrée est primordial. C'est pourquoi ont été mises en place un certain nombre de campagnes de sensibilisation destinées au grand public comme le Programme National de l'Alimentation (PNA), le Programme National Nutrition Santé (PNNS-3), Manger-bouger, La Semaine du goût, etc.

Toutefois, malgré les mesures existantes, force est de constater la progression constante du surpoids et de l'obésité. La dernière édition de l'enquête OBEPI, menée par la SOFRES, en collaboration avec les laboratoires Roche, a révélé en 2012 que 32,3 % des Français adultes sont en situation de surpoids et 15 % en situation d'obésité. L'augmentation de la prévalence montre que le poids moyen de la population française a augmenté de 3,6 kilos en quinze ans.

La synergie et la complémentarité des mesures et actions mises en place depuis plusieurs années dans le cadre du PNNS montrent déjà de premiers effets positifs sur la prévalence de l'obésité chez l'enfant en France (3,5 %). Toutefois, le surpoids n'est pas le seul fléau résultant d'un comportement alimentaire déséquilibré. L'anorexie est également très préoccupante. Une enquête menée auprès d'enfants et d'adolescents révèle que le quart de ceux ayant un poids normal ou inférieur à la moyenne adapte son alimentation pour maigrir et que 15 % des adolescents sautent souvent des repas.

C'est pourquoi la création d'une journée nationale de la diététique-nutrition, préconisée notamment par l'association Ambition Diététique et Nutrition, permettrait de donner de l'ampleur et de la visibilité aux différentes actions entreprises afin d'améliorer les habitudes alimentaires, que ce soit à l'échelon local, départemental et régional, fédérées à une même date.

L'objectif de cette journée est de mieux faire connaître le métier de diététicien et défaire l'idée préconçue selon laquelle la diététique se limite aux régimes amaigrissants. L'objectif est aussi de promouvoir le métier de diététicien-nutritionniste afin de susciter les vocations nécessaires pour satisfaire les besoins en recrutement, notamment en contexte hospitalier.

Les maladies liées à une mauvaise alimentation constituent un problème de santé publique majeur, qui va de pair avec la progression constante de l'obésité. Le diététicien-nutritionniste est donc un acteur de premier plan dans la lutte pour la prévention des maladies. Il est donc important que cette profession ait toute la place qui lui revient dans le parcours de soins, étant donné l'impact direct de l'alimentation sur la santé.

Tels sont les objectifs de cet amendement.